

Image not found or type unknown



Saisie conservatoire sans titre exécutoire

Par **zeek**, le **14/02/2011** à **14:23**

Bonjour,

Il y a maintenant plus d'un mois, une saisie conservatoire à été faite sur mes comptes à la demande de mon bailleur.

A ce jour aucun titre exécutoire n'a été demandé a un juge à ma connaissance, et le délai d'un mois (depuis la date de la saisie) est écoulée.

Quand et comment mon argent va t-il m'être restitué sur mes comptes ?

Merci

Cordialement